



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

- 18h16 : arrivée de Patricia LOMBARDO après l'appel, après le vote du secrétaire de séance, après le vote du PV du 13/11 et avant le point n°1

Étaient représenté(e)s : Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s : Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Le quorum est atteint ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO

représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS – Patricia LOMBARDO

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 13 novembre 2025 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanle RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 3

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS – Patricia LOMBARDO

Monsieur le Maire : « Comme à l'habitude, je vais vous donner l'avancement des projets.

HÔTEL DE VILLE – ACCESSIBILITÉ

Vous vous rappelez les ennuis que nous avons eus en 2025 : à la mi-août, nous avons été amenés à casser la maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général.

Cette année, nous avons repris les affaires et choisi de travailler avec Var Ingénierie, le bureau d'études du département, pour nous aider à finaliser le projet et choisir la maîtrise d'œuvre.

Le début du travail a eu lieu le 8 avril, et les élus ont finalisé les besoins le 25 juin. Var Ingénierie a été victime de son succès et a rallongé les délais.

La maîtrise d'œuvre est enfin choisie et sera notifiée la semaine prochaine. Je ne peux pas encore donner le nom du maître d'œuvre ni le montant.

Cette maîtrise d'œuvre devrait durer 3 mois minimum, avant le lancement des consultations pour les marchés de travaux.

Les travaux devraient commencer après l'été afin de ne pas gêner la saison des bars et restaurants de la place.

Une subvention de 114 765,50 € au titre de la DSIL est toujours mobilisée.

ÉGLISE

La réception des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre est intervenue le 31 mars de cette année.

Le marché a été notifié au maître d'œuvre le 10 juin, avec un démarrage des prestations pour une durée de 12 semaines calendaires soit un rendu initialement prévu début septembre 2025.

La réunion de lancement a eu lieu le 24 juin à 16 heures suivie d'une visite complète de l'église en présence de l'architecte maître d'œuvre, des services communaux et de l'AREB, association qui s'occupe de l'église.

La mission a été temporairement suspendue en attente d'un relevé topographique, indispensable à la poursuite des études, réalisé en août.

La mission a repris le 3 septembre après émission d'un ordre de service de reprise.

Des sondages de toiture ont été effectués afin de compléter le diagnostic structurel.

Je rappelle que, malgré toutes les alertes, au cours des dernières décennies, personne n'avait jugé bon d'engager un diagnostic structurel en détoiturant le toit, l'absence d'accès

à la charpente par l'intérieur ne le permettant pas. Ces interventions concernaient 7 zones, dont une située près du clocher présentant un affaissement.

Le montant de ces investigations s'élève à 19 992 €, pratiquement 20 000 €.

À ce jour, le 3^{ème} ordre de suspension en vigueur au 23 septembre, reste effectif jusqu'à la remise du diagnostic de toiture. Toutefois, malgré le report des sondages cette suspension demeure ; la maîtrise d'œuvre a poursuivi l'avancement du diagnostic avec pour objectif l'estimation des travaux à inscrire au budget 2026. Le co-traitant du bureau d'études s'est rendu sur place le 17 novembre pour des investigations complémentaires. La maîtrise d'œuvre, assurée par l'atelier Donjerkovic, également maître d'œuvre de l'espace Mistral, effectuera une dernière visite pour finaliser le dossier. La date reste à confirmer.

L'étude vise à établir un état des lieux complet du bâtiment (structure, clos, couvert, intérieur), analyser les structures et équipements, déterminer un programme fonctionnel de travaux nécessaire à la sauvegarde et la restauration du monument, avec estimation financière, et identifier d'éventuelles études complémentaires.

Cette étude doit permettre à la commune de planifier les interventions patrimoniales selon 3 niveaux de priorité :

- Sécurité péril
- Conservation
- Embellissement-restauration

Le point d'évolution à ce jour. L'église communale a été fermée par arrêté municipal pour péril imminent en date du 9 décembre 2025, à la suite de constats techniques récents mettant en évidence un danger immédiat pour la sécurité des personnes. 2 poutres ont été repérées comme complètement cintrées. Une poutre est cassée en 2.

Des diagnostics antérieurs avaient déjà mis en évidence une fragilité de la toiture ainsi que de la charpente. À l'époque, ces éléments ne permettaient pas de caractériser un danger imminent ni de localiser précisément l'origine et l'ampleur des désordres. Les investigations récentes, menées dans le cadre d'un diagnostic global de l'édifice, ont été approfondies. Des opérations de dépose partielle de la toiture, évoquées précédemment, ont permis pour la première fois d'accéder à des zones structurelles jusque-là non visibles. Ces interventions ont révélé des désordres plus graves.

Les travaux nécessaires à la sortie du péril ainsi qu'à la sécurisation durable de l'édifice sont susceptibles de s'inscrire dans la durée. Les travaux des témoins d'urgence devraient, en principe, être terminés demain.

PARC D'ACTIVITÉ POUR CHIENS

Décidé par la population dans le cadre du budget participatif. L'implantation retenue se situe en contrebas des aires, sur la partie plane du terrain.

Des questions ont été posées, notamment sur la prévision d'une bande séparative avec les limites de propriété.

Un projet de plan d'implantation est présenté. Le projet ne se limite pas à une simple clôture. Il vise la création d'un espace d'activité canine intégrant des agrès ainsi que des équipements ludiques. L'objectif est double : offrir un lieu de sociabilité ainsi que d'exercice pour les chiens et leurs propriétaires, garantir une intégration harmonieuse dans l'environnement urbain, éviter que le site soit perçu comme un simple espace clos réservé aux besoins des animaux.

Le point opérationnel prévoit :

- Branchement d'eau Veolia 3 700 €
- Fontaine à eau 1 000 €
- 1 pack de 10 agrès pour chien 15 000 €
- Clôture 6 400 €
- Débroussaillage 2 000 €
- Mobilier (bancs disponibles en stock au CTM)

Total 27 800 €, avec une part en investissement, une part en fonctionnement.

À ce jour, la pose de la clôture délimitant le parc a été finalisée.

Un point d'eau sera installé prochainement, et la livraison des agrès est prévue début de semaine prochaine.

Les travaux d'installation seront réalisés en régie début de l'année 2026.

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE – LIAISON CYCLABLE

Le projet de liaison cyclable du Beausset vise à créer un itinéraire sécurisé et continu pour les mobilités douces, reliant les principaux pôles de la commune, les établissements scolaires, équipements sportifs, centres-villes et quartiers résidentiels.

Inscrit dans le schéma directeur cyclable intercommunal et le programme « Petites Villes de Demain », il a pour objectif de favoriser les déplacements quotidiens à vélo, renforcer la sécurité des usagers vulnérables et accompagner la transition écologique du territoire. Le tracé principal longe la RD 559B ainsi que la RDN8, 2 axes structurants du Beausset. La création d'une piste cyclable bidirectionnelle est prévue, accompagnée d'un trottoir depuis les écoles jusqu'à la rue Jean-Aicard, et d'une voie verte sur la partie rue Jean-Aicard-Collège. La requalification des giratoires et carrefours vise à améliorer la lisibilité et la sécurité. Le traitement paysager et la signalétique assureront la continuité et l'attractivité du carrefour.

Les études réalisées à ce stade ont permis d'identifier des variantes techniques sur certains secteurs, notamment la réduction des largeurs sur certaines portions et le passage éventuel en voie verte à certains endroits. Le bureau d'études a confirmé la faisabilité ainsi que le principe d'un aménagement continu en site propre. Ce résultat correspond à nos attentes, compte tenu de la dangerosité de la circulation, et reste adapté à la configuration locale et aux contraintes budgétaires.

La phase diagnostic et esquisse a été validée le 4 novembre. Les observations de la maîtrise d'ouvrage ont été transmises à la maîtrise d'œuvre pour le lancement des études d'avant-projet. Les échanges se poursuivent avec nos partenaires. Une réunion publique de présentation, des premières hypothèses, aux habitants sera organisée prochainement pour associer la population au projet et recueillir ses observations avant la finalisation de la voie verte.

À ce jour, le 9 décembre dernier, la réunion publique a eu lieu afin de présenter les grandes lignes du projet. Les planches sont en cours de modification pour tenir compte des observations du public et de nos partenaires, notamment le département, et ajuster certains points complexes. En début d'année prochaine, la phase d'avant-projet sera terminée.

Nous avons reçu des aides :

- Région Sud 28 000 € pour les études
- ADEME 97 625 € (dont 50 000 € pour les études)

Nous allons demander des subventions pour la réalisation.

PARCELLE MARAÎCHÈRE

La parcelle maraîchère acquise en début de mandature sera clôturée avant la fin de l'année pour permettre l'exploitation par l'agriculteur attributaire.

Montant : 15 612 €.

La pose de la clôture est achevée.

PARKING DU STADE

Il a été inauguré le 11 décembre dernier, avec une capacité de 46 places pour un montant de 403 000 €.

Voici les principales nouvelles depuis le conseil municipal du 13 novembre.

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour. Vous avez sur la table la première délibération dans le projet initial. Dans le projet de délibération, le dimanche 2 août avait été omis. Maintenant, vous avez le bon document ».

1. Dérogation 2026 au repos dominical AUCHAN / CASSB – Rapporteur Alain LEMOINE

Alain LEMOINE : « Bonsoir à tous.

Dans le cadre de la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité, l'égalité des chances économiques, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande du supermarché AUCHAN du Beausset, en date du 7 août 2025, relative à l'ouverture des dimanches suivants :

- Le 24 mai,
- Le 28 juin,
- Les 5, 12, 19, 26 juillet,
- Les 2, 9, 16, 23, 30 août,
- Le 20 décembre.

Il est à noter que les commerces de détail alimentaire bénéficient déjà d'une dérogation de droit, leur permettant de faire travailler leurs salariés jusqu'à 13 heures le dimanche.

Dans le cadre de la loi précitée, dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a normalement lieu le dimanche, jusqu'à 12 dérogations d'ouverture le dimanche sont possibles.

Les salariés travaillant un dimanche autorisé par le maire devront percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, et bénéficier d'un repos compensateur équivalent au temps travaillé.

Les dérogations doivent être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune, exerçant la même activité que le demandeur, même si la demande est individuelle.

Par ailleurs, la dérogation est prise par arrêté du maire, après consultation des organisations des salariés, des employeurs, même si le maire n'est pas tenu de suivre l'avis de celles-ci, après avis du Conseil Municipal, après avis conforme de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, demande d'ouverture supérieure à 5 dimanches.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture de tous les commerces de détail alimentaire, non alimentaire, au Beausset pour les 12 dimanches précités.

Il est précisé que l'arrêté du maire portant dérogation sera rédigé en conséquence ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

2. Diffusion des rapports sur le prix et la qualité du service : eau potable, assainissement collectif et non collectif 2024 – Annexes – Rapporteur Fabien BAUDINO

Fabien BAUDINO : « Bonsoir.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité territoriale est tenue de présenter au Conseil Municipal, à la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels relatifs sur :

- Le prix, la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024,

- Le prix, la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024, la présentation du rapport annuel 2024 du prestataire de service d'assainissement non collectif.
- Le prix, la qualité du service public d'assainissement collectif 2024, la présentation des rapports annuels des délégataires assainissement collectif 2024.

Ces rapports permettent

- D'avoir un retour sur le service rendu concernant la gestion des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif, non collectif, pour l'année écoulée.
- D'avoir une vue d'ensemble sur les tarifs, les recettes, les dépenses, les investissements.
- D'avoir connaissance des indicateurs réglementaires SISPA : prix au mètre cube, rendement, conformité, taux de réclamation.

Ces rapports sont également destinés à l'information des usagers du service public. Ils sont par la suite mis à leur disposition dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil municipal, avant le 31 décembre 2025, de prendre acte de la présentation de ces 3 rapports annuels ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Alimi »

Claude ALIM : « Merci. Monsieur le Maire, là, nous sommes face à une délibération présentée comme neutre, a priori. Elle est en réalité profondément politique ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas une délibération. Je me permets de vous le faire remarquer ».

Claude ALIM : « On prendra acte.

Pour moi, il ne s'agit pas d'une simple formalité administrative. Prendre acte des rapports 2024, c'est de fait entériner un bilan budgétaire, une hausse brutale des tarifs de l'eau et les conditions de mise en œuvre de la DSP.

Dans ce contexte, demander aux élus d'opposition de prendre acte revient à leur demander de valider un bilan qu'ils n'ont ni conçu, ni approuvé, ni voté.

Le calendrier interroge. À l'approche des élections municipales, les investissements sont mis en avant. La DSP est présentée comme une réussite alors même que les Beaussetans subissent une augmentation massive et mal expliquée de leur facture d'eau.

Cela ressemble moins à une information objective qu'à une stratégie de sécurisation politique, visant à construire l'image d'une gestion efficace au prix d'un choc tarifaire socialement injuste.

Je rappelle que la délibération communautaire du 4 novembre 2024 stipule clairement que la collectivité doit satisfaire les besoins des usagers au moindre coût, je cite, et dans la continuité du service public. Or, ce rapport 2024 décrit un service qui fonctionne avec des investissements massifs, sans alertes majeures, sans situation d'urgence.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui justifiait réellement le passage en DSP à compter du 1^{er} janvier 2025 ?

Je m'interroge sur l'ambiguïté de cette délibération. Peut-on simplement prendre acte de la présentation ou valide-t-on le contenu des rapports et les choix politiques qu'ils recouvrent ?

Pour toutes ces raisons, je me refuse à être instrumentalisé pour cautionner une décision qui met aujourd'hui en difficulté de nombreux Beaussetans. La responsabilité de cette DSP, de ses conditions et de ses conséquences financières, incombe exclusivement à ceux qui l'ont signée.

Pour finir, je voudrais vous poser 3 questions :

Ce rapport 2024 décrit un service performant, avec des investissements importants et aucune urgence majeure. Pouvez-vous citer précisément les éléments du rapport qui justifiaient objectivement un passage en DSP ?

Deuxième question : la délibération communautaire du 4 novembre 2024 impose de satisfaire les besoins des usagers au moindre coût. Pouvez-vous démontrer en quoi la « DSP

Veolia » respecte ce principe alors que les factures ont fortement augmenté, nous le savons tous.

Pour finir, lors d'une réunion publique, vous avez reproché à l'opposition de ne pas avoir alerté assez tôt les Beaussetans. Pouvez-vous rappeler qui a signé la DSP, qui en a fixé les conditions tarifaires et qui en assume juridiquement la responsabilité ? »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie.

Vous vous êtes juste trompé de Conseil Municipal.

Gardez précieusement, si vous siégez encore l'année prochaine, votre exposé. Il sera tout à fait d'actualité lorsque nous présenterons, si je suis là bien entendu, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) pour l'eau notamment, puisque c'est l'eau que vous pointez.

Si vous ne souhaitez pas dire qu'on vous a présenté le rapport, libre à vous. Je ne peux pas vous obliger. Il y a des témoins ici.

Sur le rapport 2024, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Bien. Je vous remercie.

Je vous demande de prendre acte que le rapport a bien été présenté ».

Votes :

Ont pris acte → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL – Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY – Richard CAMUS

3. Adhésion pour les communes du Luc et Tanneron aux compétences n°6 et 7 au profit du Comité Syndical TE 83 et reprise de compétence n°7 pour la commune de Forcalqueiret – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Par délibération en date du 13 mars 2025, la commune du Luc a acté l'adhésion à la compétence optionnelle n° 6, organisation de la distribution publique du gaz.

De la même manière, par délibération du 28 août 2025, la commune de Tanneron a acté l'adhésion à la compétence optionnelle n°7, IRVE, réseau de prise en charge électrique.

C'est pour les recharges de véhicules électriques.

Par délibération en date du 30 juillet 2025, la commune de Forcalqueiret a acté la reprise de la compétence optionnelle numéro 7, IRVE, donc réseau de prise en charge électrique.

On fait l'inverse de la commune de Tanneron.

Le Comité syndical de territoire d'énergie 83, « Symielec », a délibéré favorablement le 14 octobre 2025 pour acter ses adhésions et cette reprise de compétence optionnelle.

Les collectivités adhérentes doivent donc entériner, par formalisation d'une délibération du Conseil municipal, ces transferts de compétences ».

Monsieur le Maire : « La délibération est assez formelle. Est-ce que vous avez des questions ? »

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

4. Ouverture par anticipation des crédits pour la section d'investissement – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que, pour la section de fonctionnement, nous pouvons engager la totalité des crédits de l'année précédente, ce que nous ne ferons évidemment pas, avant le vote du Budget Primitif.

Pour les investissements, je vous demande l'autorisation de pouvoir engager les 3 douzièmes, c'est-à-dire 25 % des crédits d'investissement.

Vous avez la liste :

- Les immobilisations incorporelles pour un montant de 23 000 €, il s'agit évidemment des logiciels et des licences,
- Les immobilisations corporelles pour 319 000 €,
- Les immobilisations en cours pour 48 000 €.

Ensuite, je ne vais pas les détailler, mais vous avez la totalité des opérations : budget participatif, transition énergétique, etc.

Le tout cumulé pour 1 110 747 €.

Avez-vous des questions ? »

Michèle SALLES : « Je voulais simplement savoir si les sommes affectées par typologie d'opérations vont suffire, a priori, pour faire face aux investissements qui vont être nécessaires, notamment pour l'église.

Si je lis la ligne église : 16 000 €.

Si je lis pour Mistral : 700 000 €.

Nous ne sommes pas au courant à notre niveau, mais en fonction de l'évolution des travaux, est-ce que ces sommes, a priori, vont suffire ? »

Monsieur le Maire : « Clairement non.

Mais il s'agit de sommes que nous pouvons engager jusqu'au vote du Budget Primitif.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais vous demander l'autorisation d'engager ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Cyclisme Ouest Var (COV) – Rapporteur Danielle SERRES

Danielle SERRES : « Bonjour.

L'association Cyclisme Ouest Var a fait la proposition à la municipalité d'organiser, à destination des jeunes Beaussetans, un week-end festif complet de cyclisme.

La ville a répondu positivement à cette proposition et a souhaité qu'elle s'insère dans le programme conséquent d'animations pour les fêtes de fin d'année.

Cette manifestation s'est déroulée les 6 et 7 décembre derniers, à la fois dans le centre-ville et sur le site de cyclocross de Saint-François. Elle a rencontré un vif succès.

L'association a présenté le 16 septembre dernier une demande de subvention exceptionnelle de 1 500 €, à titre de participation de la commune à cet événement sur 2 jours et 2 sites différents, présentant une lourde organisation et de nombreux frais.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au COV d'un montant de 1 500 € ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Michèle SALLES : « Si l'on suit bien, il y a une demande de subvention qui date de mi-septembre. La manifestation sur laquelle portait la subvention a déjà eu lieu.

Nous nous étonnons un peu d'avoir cette demande présentée si tard, à posteriori.

Pourquoi ne nous a-t-elle pas été présentée dans les Conseils Municipaux précédents, avant la manifestation ?

Cela aurait peut-être été plus simple ».

Danielle SERRES : « C'est le fait d'une nouvelle manifestation, où ce n'était pas encore très clair pour l'organisateur.

Les choses ont un petit peu traîné, comme très souvent quand on organise de nouveaux événements ».

Monsieur le Maire : « Ces manifestations devaient avoir lieu en janvier, comme l'année dernière avec la « Rando des Rois ».

Nous avons insisté pour les inclure dans le programme des festivités.

Alors effectivement, on aurait dû présenter cette délibération un peu plus tôt.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Claude ALIMI : « Déjà d'emblée, je veux être clair : mon intervention ne remet absolument pas en cause ni l'association « Cyclisme Ouest Var », ni l'intérêt du sport, ni le succès de l'événement auprès des jeunes apparemment.

En revanche, je souhaite attirer l'attention sur l'impact de l'organisation de cette manifestation sur nos commerçants du centre-ville.

Organiser une course VTT avec blocage des rues principales les 6 et 7 décembre, c'est-à-dire en pleine période de Noël, pose un réel problème.

Pour de nombreux commerçants, cette période est déterminante pour leur chiffre d'affaires annuel. Plusieurs d'entre eux m'ont fait part de leur incompréhension, voire de leur colère, face à ces difficultés d'accès à leur commerce sur ce week-end clé.

Ce malaise est d'autant plus fort qu'il s'ajoute à d'autres décisions mal synchronisées, comme l'élagage de la Place Charles-de-Gaulle prévu les 12 et 23 décembre 2025, là encore en pleine période commerciale.

Le problème n'est donc pas la subvention en elle-même, mais le manque de concertation et d'anticipation. J'ai cru comprendre que c'était un peu improvisé, puisqu'il a fallu inclure cette manifestation avant les élections municipales à venir.

Soutenir le sport et soutenir nos commerçants ne doivent pas être des politiques contradictoires.

À l'avenir, Monsieur le maire, je demande simplement que ce type d'événement soit mieux concerté avec les acteurs économiques locaux et programmé à des périodes moins pénalisantes pour le commerce de proximité ».

Danielle SERRES : « En fait, quand nous en avons discuté avec le COV, comme nous le faisons quand les associations nous proposent des situations, nous avons vraiment demandé que l'animation du samedi soit familiale et permette aux familles de venir dans les rues du Beausset.

Pour nous, c'était un plus pour les commerces.

Les animations étaient prévues pour des enfants avec des draisiennes.

Cela nous paraissait être une situation intéressante pour que les familles soient au centre-ville.

Nous avons eu des retours des commerçants. Bien entendu, comme très souvent lorsqu'une nouvelle activité se met en place, on peut constater que cela ne s'est pas passé exactement comme on le souhaitait.

Donc oui, vous avez raison, cela n'a pas été bien perçu par les commerçants.

Ce n'était pas improvisé, ni une mauvaise volonté de notre part pour aller contre l'intérêt des commerçants au profit de l'association.

Nous pensions, au contraire, que cela allait vraiment renforcer ce samedi familial au Beausset ».

Monsieur le Maire : « Je voudrais rajouter que, si vous avez l'habitude de vous balader le samedi au Beausset, c'est un peu ville morte.

Là, nous avons drainé des centaines de personnes dans le village.

On pouvait se garer comme habituellement au parking Cézanne, au parking du stade ou au parking du cimetière. Aucune gêne pour les commerçants.

Nous espérons qu'en intégrant cette fête du cyclisme, cela donne un peu plus de panache à nos fêtes de Noël.

Maintenant, vous me semblez particulièrement obsédé par l'échéance électorale mais si vous vous rappelez, l'an dernier, nous n'étions pas en période préélectorale, sauf erreur de ma part. Ces manifestations ont eu lieu le 14 janvier.

Nous avons proposé de les intégrer aux festivités de Noël.

Fallait-il, pour vous rassurer, les décaler au mois d'avril ? J'en doute !

Notamment, il s'agissait le dimanche d'une course régionale ».

Claude ALIMMI : « Je prends acte. Je vous remercie.

J'apprécie la réponse de Madame la 1^{ère} adjointe, qui est une réponse claire, moins goguenarde et moins souriante sur un événement.

Je m'aperçois que vous êtes satisfait, Monsieur le maire, de votre événement, c'est très bien ».

Votes :

Adopté → 24

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Claude ALIMMI – Philippe MARCO – Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL – Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Abstention → 3

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY – Richard CAMUS

6. Suppression de postes vacants – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Il m'a été demandé lors des derniers conseils de « nettoyer », je n'aime pas trop ce terme, le tableau de postes.

Vous savez que pour supprimer des postes, nous devons obligatoirement passer devant le CST avec les représentants du personnel.

Nous avons donc « nettoyé » 23 postes. L'idée était de garder des postes ouverts dans chaque grade pour d'éventuels recrutements ou promotions.

Nous avons supprimé, fermé 23 postes. Vous avez le détail, évidemment.

Aucun poste occupé n'a été fermé et les effectifs pourvus restent à l'identique à 127.

Est-ce que vous avez des remarques ? »

Claude ALIMI : « Monsieur le Maire.

La modification du tableau des effectifs qui nous est proposée ce soir est loin d'être anodine.

Nous parlons quand même de la suppression de 23 postes, soit 15 % des effectifs municipaux. C'est considérable pour une commune de la taille du Beausset.

Ces suppressions interviennent après le départ de 26 agents municipaux qui ont fait le choix de rejoindre d'autres collectivités ou la communauté d'agglomération.

Ma première question est simple : pourquoi maintenant ? Pourquoi cette révision massive du tableau des effectifs à seulement 3 mois des élections municipales ?

Vous allez me dire que je suis obsédé, mais oui, je le mets en avant ».

Monsieur le Maire : « Parce que cela m'a été demandé ! »

Claude ALIMI : « Ne vous en déplaise, Monsieur le maire, cette précipitation interroge.

Elle ressemble davantage à un ajustement budgétaire de fin de mandat, visant à réduire la masse salariale et à améliorer artificiellement les indicateurs financiers, plutôt qu'à une véritable réflexion stratégique sur les besoins de la commune.

En fait, je le dis clairement. Le départ massif des 26 agents n'est pas un hasard et constitue le symptôme d'un échec managérial, d'un manque d'anticipation, qui se rajoute à ce « nettoyage », comme vous dites.

Il s'agit d'une gestion des ressources humaines que vous corrigez aujourd'hui, après coup. Je ne vais pas en rajouter ».

Monsieur le Maire : « je pense que vous faites une erreur.

Claude ALIMI : « Oui, comme d'habitude ! »

Monsieur le Maire : « Non, mais attendez, laissez-moi vous expliquer.

Ce que nous faisons actuellement à comme impact budgétaire, exactement 0 €.

C'étaient des postes ouverts en prévision, si nous avons besoin d'un recrutement ou d'une promotion.

Les 23 postes supprimés sont simplement une écriture pour permettre, en cas de besoin, de les utiliser.

Donc, je répète, il y a 0 € d'implication budgétaire. Ne vous en déplaise.

Si cela a été fait, c'était à la demande du Conseil Municipal. Je pouvais très bien garder ces 23 postes.

Là, je crois que vous faites erreur. Il y a toujours 127 effectifs pourvus.

J'espère avoir répondu à votre question ».

Philippe MARCO : « Bonsoir. Les 23 postes ouverts étaient-ils budgétés au chapitre 012 ? »

Monsieur le Maire : « Non ».

Philippe MARCO : « Il n'était pas budgété ».

Monsieur le Maire : « Non. La réponse est extrêmement claire ».

Philippe MARCO : « Plan RH, ce n'est pas une stratégie ».

Monsieur le Maire : « Absolument. En tant qu'ancien élu, vous savez que l'on a besoin de ces postes.

M. Alimi semble ne pas le savoir. Il a le droit de poser la question.

Lorsque vous me l'avez demandé, je ne pouvais pas les supprimer sans passer devant le CST, puis devant les représentants du personnel.

Après, je vais parler d'ouverture. L'avis des représentants du personnel n'est pas nécessaire, même si on le sollicite ».

Votes :

Adopté → **26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Abstention → **1**

Claude ALIMY

Absent(e)s non représenté(e)s → **2**

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

7. Création de postes – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Pour les mêmes raisons, nous demandons la création d'1 poste en catégorie B et d'1 poste en catégorie A. Il n'y a pas de recrutement. C'est uniquement pour disposer de ces postes. 25 postes ont été supprimés, 2 postes créés.

Nous arrivons ainsi aux 23 postes dont je parlais tout à l'heure.

Des remarques ? ».

Votes :

Adopté → **26**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Abstention → **1**

Claude ALIMY

Absent(e)s non représenté(e)s → **2**

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

8. Mise à jour du tableau des effectifs – Annexes – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Sur cette mise à jour du tableau des effectifs avec 23 suppressions : il y avait 25 suppressions et 2 créations.

Je vous demande d'approuver qu'il y a désormais 23 suppressions, suite à la création de ces 2 postes ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER -Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO – Claude ALIMMI

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

9. Modification simplifiée n°1 du PLU : Avis de la MRAe et modalités de mise à disposition du public – Annexes – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Ce point concerne la modification simplifiée du PLU. Je vais revenir sur la raison de cette modification simplifiée.

Ce qui est proposé au Conseil Municipal, c'est d'entériner l'avis de la MRAe, l'autorité environnementale, statuant le fait qu'il n'y a pas besoin d'une étude environnementale pour cette modification simplifiée et des modalités de mise en disposition du public de cette modification simplifiée suite à cet avis.

Je vais revenir un peu sur le pourquoi nous avons besoin de faire cette modification simplifiée. Annexée au PLU, il y a une cartographie des risques : risques incendie, risques d'inondation, risques de mouvement de terrain, donnée par la préfecture, par la DDTM. C'est inscrit dans le PLU, ce n'est pas à l'initiative de la commune.

En début 2023, puisqu'il n'y a pas de PRIF pour l'incendie sur la commune du Beausset, la DDTM nous a fourni 1/4 d'aléa incendie. Il donne les aléas de l'incendie sur le territoire de la commune. Cette carte d'aléas, intitulée « porté à connaissance » doit être transcrite dans le PLU, dans un zonage du risque.

Cette carte d'aléas comporte 5 niveaux : très fort, fort, modéré, faible, très faible.

Il faut la transcrire en 3 niveaux :

- Zone F1 : toute nouvelle construction est interdite,
- Zone F2 : les constructions sont autorisées moyennant des dispositions particulières,
- Zone : non concernée par le risque incendie.

Faire cette transposition d'une carte en 5 niveaux à une carte en 3 niveaux n'est pas simple, cela dépend où nous mettons les seuils.

La DDTM avait fourni une première note méthodologique pour faire cette transcription. Elle a été appliquée, donnant la carte du risque incendie annexée au PLU de septembre 2023, au moment de l'arrêt du PLU.

Une nouvelle note méthodologique, différente, est sortie en avril 2024. La « moulinette » de cette note a donné la carte du risque incendie, zones F1 et F2, dans le projet approuvé. Le préfet a considéré que sur 2 secteurs, la modification de quelques zones F1, arrêtées dans le projet initial et transposées en F2, n'était pas conforme. Il a fallu organiser des réunions avec la DDTM.

L'autre difficulté c'est que la carte d'aléa est rendue avec un aléa qualifié sur des secteurs ou pixels de 30 m sur 30 m. Ensuite, il faut transcrire cet aléa en risque au niveau de la parcelle ; sinon, cela n'a pas de sens.

Nous avons proposé une méthode considérant qu'une parcelle est en F2 si la majorité de sa surface est en aléa modéré. Ce qui a été contesté à l'amiable par le préfet. Il a fallu remodifier pour les 2 secteurs concernés. L'historique et les motivations sont présentés dans la notice de présentation. Les 2 zones avant-après concernent environ 16 ha sur la commune.

Suite à ce recours gracieux du préfet, la commune a entamé cette modification simplifiée. Les secteurs modifiés passent de F1 en F2 c'est à la fois une petite partie sur la zone UD, une petite partie sur la zone agricole. Conformément au courrier du 3 avril 2025 de la DDTM, la commune s'est engagée dans une démarche de modification simplifiée.

Après l'élaboration du dossier, celui-ci a été soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 23 septembre 2025. La mission a rendu son avis le 24 novembre, précisant que le projet de modification simplifiée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine. Il ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Ceci est l'objet de la délibération.

Il faut préciser les modalités de mise à disposition du public. Après l'avis de la MRAe, l'étape suivante consiste en la consultation des personnes publiques associées, effectué par courrier dématérialisé du 22 septembre 2025 au 9 janvier 2026.

Le dossier de modification simplifiée, assorti des avis, sera mis à disposition du public du 12 janvier au 12 février 2026. Cette mise à disposition se fera sur le site de la commune avec l'adresse courriel du service urbanisme pour l'envoi des remarques des pétitionnaires. Le dossier papier sera consultable au service de l'urbanisme aux jours et horaires qui sont déclinés.

Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas soumettre la modification simplifiée du PLU à une évaluation environnementale, de soumettre du 22 septembre 2025 au 9 janvier 2026 l'avis des personnes publiques associées, et de mettre à disposition du public du 12 janvier au 12 février 2026 le dossier de modification simplifiée du PLU ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

Michèle SALLES : « Est-ce possible d'avoir une idée des quartiers concernés par ces modifications ? »

Hervé THEBAULT : « C'est indiqué dans la note de présentation, avec les cartes avant et après ».

Michèle SALLES : « C'est tellement lourd que c'est compliqué à ouvrir ».

Hervé THEBAULT : « C'est une annexe des dossiers qui vous ont été transmis. Elle contient le détail des cartes des 2 secteurs qui seront modifiés ».

Michèle SALLES : « Oui, mais avec des ordinateurs portables domestiques, on n'arrive pas, c'est trop volumineux. On a du mal à ouvrir les cartes et à bien les regarder. C'était le 1^{er} problème : savoir si l'on pouvait nous préciser quelques quartiers, les quartiers principaux.

2^{ème} question : s'agissant d'une modification du PLU, ne faut-il pas convoquer, dans cette procédure, la commission d'urbanisme ? Il me semble que oui, mais je ne l'ai pas vue listée dans la procédure ».

Hervé THEBAULT : « Nous sommes dans un timing extrêmement serré, et nous avons reçu l'avis de la MRAe très tardivement ».

Monsieur le Maire : « Je pense qu'on pourra très bien convoquer une commission d'urbanisme avant les élections.

Monsieur Alimi. Je suis désolé.

Cela se fera lorsque nous aurons les résultats de cette enquête ».

Hervé THEBAULT : « Il y a d'abord la consultation des PPA puis la mise à disposition du public, qui n'est pas une enquête publique. C'est une mise à disposition, mais il est possible de recueillir des remarques.

Les 2 secteurs concernés sont les suivants :

- Le secteur dit Ganeou Nord-Ouest, en zone UD. Cela porte sur 3,7 ha de ce secteur.
- Le secteur de la zone agricole au sud de la RDN8, classé en A, concernant 12,8 ha. Non, c'est plus sur le secteur de Maran. »

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à M. Alimi qui la demande ».

Claude ALIMI : « Une convocation de la commission d'urbanisme avant les élections, pourquoi pas, mais à posteriori de ce vote. Je me pose la question de l'utilité.

Je voudrais surtout revenir précisément sur la question de la zone incendie, qui est au cœur de cette modification.

Pouvez-vous, Monsieur Thébault, nous expliquer, vu les notes méthodologiques dont vous parliez et sur lesquelles vous vous êtes appuyées, pourquoi une zone d'environ 16 ha située au sein d'un massif forestier, quels sont les aléas modérés, comme vous le disiez tout à l'heure, qui vous ont conduit à intégrer au plan de prévention des risques « incendie de forêt », cette zone pour la déclasser de F1 à F2 ? »

Hervé THEBAULT : « Ce n'est pas nous, c'est la DDTM qui l'a demandé ».

Claude ALIMI : « Alors dites-moi quels sont les points qui ont permis de passer de F1 à F2 ? »

Hervé THEBAULT : « Ils ont considéré, mais c'est compliqué car il n'y a pas que la carte d'aléa pour traduire les risques.

Comme je vous le disais, on passe de 5 niveaux à 3 niveaux, ce n'est déjà pas simple.

Mais en plus, la traduction de la carte d'aléa en risque doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- la carte d'aléa elle-même,
- les enjeux, c'est-à-dire en gros les constructions existantes,
- la défendabilité, au sens des pompiers (les voies de 4 m, les aires de retournement, le poteau incendie à moins de 200 m de chaque construction, et le respect des OLD)

C'est cela qui est pris en compte comme paramètres.

Dans ce secteur, ils considéraient qu'il y avait un couloir de vent défavorable à la défense incendie, ce qui aggravait le risque ».

Claude ALIMI : « J'ai bien compris, oui, effectivement.

Le risque incendie était plus fort. C'était de redéclasser ensuite de F2 à F1. Mais au départ, quand vous avez mis en place le PLU, vous n'avez pas répondu à mes questions ».

Hervé THEBAULT : « Nous avons appliqué la méthodologie. Il a fallu choisir un mode de transcription de cette carte d'aléa.

Nous avons considéré que pour chaque parcelle, si la surface des pixels en aléa modéré était majoritaire, il semblait raisonnable de classer cette parcelle en F2. On ne peut pas couper les parcelles en morceaux.

La DDTM ne voyait pas les choses de la même manière ».

Monsieur le Maire : « Mais ce n'étaient pas des parcelles dans le massif forestier ».

Claude ALIMI : « A proximité ».

Hervé THEBAULT : « En bordure ».

Claude ALIMI : « Oui. S'il y a un déclassement en F1, c'est automatiquement, parce qu'il y a un risque fort d'incendie, et ça ne vient pas sur une plaine ».

Laurent CAULET : « Oui, bonsoir. Je suis un peu surpris de découvrir ce dossier aujourd'hui, quand la lettre du préfet remonte au 25 février de cette année. On aurait peut-être pu aborder le problème un peu plus tôt, parce qu'effectivement aujourd'hui on est pris peut-être plus par le temps, je ne sais pas. Il y a 6 mois on ne l'était pas.

Moi, ce que je voulais dire, c'est que là, on revient au zonage du PLU concernant le risque incendie ; On revient à la version qui avait été arrêtée en septembre 2023. C'est entre cette version arrêtée, qui avait été soumise aux personnes publiques associées, puis à l'enquête publique. Cette version-là n'a été contestée par personne, à ce moment-là ; dans l'enquête publique, il y a eu quelques contestations de particuliers. Les personnes publiques associées l'ont toutes validée.

Sauf que cette carte a été modifiée entre l'arrêt, puis l'enquête publique, et l'adoption du PLU en décembre l'année dernière. Effectivement, il y a des zones qui étaient classées F1 en septembre 2023, passées en F2 en décembre 2024 et le préfet nous demande de remettre en F1.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous allons consulter les personnes publiques associées sur les mêmes documents que ceux sur lesquels elles avaient été consultées il y a 2 ans. On revient au point de départ. Je trouve qu'il y a quand même pas mal de pertes de temps et d'énergie sur cette façon de procéder.

On savait depuis le début que la carte d'aléa, associée au porté à connaissance risque « feu de forêt », était impérative et qu'on devait la traduire dans le PLU. C'est ce qu'on a fait dans la version arrêtée. Je ne sais pas pour quelle raison cela a été un peu modifié par la suite ».

Hervé THEBAULT : « La raison c'est qu'une nouvelle note méthodologique est sortie en avril 2024, qui modifiait la façon de transcrire la carte d'aléa en zonage du risque.

Cela n'a pas modifié grand-chose, d'ailleurs, nous n'avons modifié que 3 secteurs.

2 secteurs ont été invalidés par le préfet et 1 a été accepté.

Cela a fait l'objet d'une discussion au cas par cas ».

Gérard PERRIER : « Si je ne me trompe pas, en regardant la carte, au niveau du carrefour de Maran, les secteurs repassent en « fort » à « très fort ».

Or, il me semble me souvenir que cette zone était urbanisée.

Est-ce que cela veut dire qu'elle est désormais non urbanisable ? »

Hervé THEBAULT : « Cela ne concerne pas la zone de Maran. Non.

C'est vrai que la carte n'est pas toujours facile à lire ».

Laurent CAULET : inaudible – micro non utilisé

Monsieur le Maire : « Je vais donner la parole à tout le monde ».

Laurent CAULET : inaudible – micro non utilisé

Gérard PERRIER : « Sur la carte, l'aléa « fort » et « très fort » se situe entre le stade de rugby et le carrefour de Maran ? »

Hervé THEBAULT : « Non, mais la zone 2AU n'a pas fait l'objet de contestation du préfet. Au moment de la mise à disposition du porté à connaissance de cette carte d'aléa, il y a déjà eu un toilettage de fait sur le rendu. Par exemple, il y avait un arbre au milieu d'un champ et toute la zone était classée F1. Ils ont reconnu que, comme c'est un traitement automatisé au pixel, certains endroits ne sont pas corrects.

Le terrain est basé sur une photographie aérienne, avec un certain nombre de paramètres liés aux occurrences d'incendies préalables. C'est vraiment une analyse multicritère. Ça sort une carte d'aléa au pixel à 30 m. Ensuite, quand on regarde sur le terrain, certaines choses apparaissent incohérentes.

Pendant l'année 2023, il y a déjà eu des discussions avec la DDTM pour corriger des points qui paraissaient aberrants. Par exemple, la parcelle derrière le presbytère, où il y a 4 villas construites et aucun arbre, était classée en aléa « très fort ». On a dit que ce n'était pas possible ; c'est déjà construit et il n'y a plus un arbre. Ces modifications ont donc déjà été apportées.

Sur la zone de 2AU, il n'y a pas eu de contestation à ce sujet ».

Monsieur le Maire : « Attendez, je vous donne la parole après Monsieur Alimi »

Gérard PERRIER : « On nous demande de nous prononcer sur ces documents. Or, nous ne sommes pas à 30 m. La zone d'aléa « fort » à « très fort » ne va pas jusqu'au terrain de rugby, mais pas loin !»

Hervé THEBAULT : « Non, mais la carte d'aléa, c'est une chose.

Ce qu'il faut y voir, c'est ce qui avait été classé en F1, en F2, et ce qui repasse maintenant en F1.

Il ne s'agit que de ces 2 zones.

Je suppose que c'était basé sur la carte d'aléa initiale ».

Gérard PERRIER : « Donc, il y a une incohérence ».

Hervé THEBAULT : « Non, il n'y a pas d'incohérence.

La carte d'aléa initiale a déjà été modifiée.

Ce qu'il faut regarder, ce sont les 2 cartes en bas avec les zones entourées : ce qui avait été classé en F1, ce qui avait été classé en F2, et ce qui repasse maintenant en F1 ».

Monsieur le Maire : « Pour le fond de l'affaire, il y a eu un recours gracieux du préfet et je n'ai pas l'intention d'attaquer le préfet devant le Tribunal Administratif.

La carte peut être légèrement inexacte mais vous pourrez vérifier les documents.

M. Alimi a demandé la parole ».

Claude ALIMY : « Je voudrais quand même revenir sur l'épisode, puisque maintenant M. Caulet a donné quand même une indication assez sérieuse.

Je m'interroge sur vos motivations puisque tout était bouclé, si j'ai bien compris, à déclasser une zone de 16 ha, comme ça, de F1 à F2.

Je voudrais encore plus d'explications. Je ne suis pas satisfait par vos explications ».

Hervé THEBAULT : « Parce que, d'une part, il y a eu une nouvelle note méthodologique qui proposait un autre calcul de la transcription de la carte d'aléa en zonage F1 à F2.

Et d'autre part, il y a eu des remarques du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui trouvaient que l'application initiale de la carte d'aléa était trop restrictive.

Nous avons donc tenu compte des 2 choses ».

Monsieur le Maire : « C'est précisé dans la note.

Vous avez le nom des citoyens qui ont fait le recours ainsi que l'avis du commissaire enquêteur qui l'a appuyé ».

Hervé THEBAULT : « Qui demandait d'assouplir le règlement de la zone F1 ».

Monsieur le Maire : « On a tenu compte, c'est à ça que sert l'enquête, des remarques des citoyens, surtout lorsqu'elles étaient corroborées par l'avis du commissaire enquêteur.

La préfecture a jugé que ce n'était pas acceptable, dont acte.

Je veux dire que ça me gêne un peu de parler de massifs forestiers.

Ensuite, on n'a pas déclassé les zones F1 « comme ça ».

M. Thébault a longuement expliqué qu'il y a eu une nouvelle méthodologie, des avis de

citoyens et l'avis du commissaire enquêteur, et que l'on a modifié à la marge certaines zones F1 en F2.

Le service « risque » de la préfecture a conseillé au préfet de ne pas accepter.

Il nous a fait un recours gracieux, ce qui a pris un peu de temps.

Nous lançons cette procédure simplifiée pour revenir sur ce déclassement de zone F1 en F2 ».

Hervé THEBAULT : « La commune compte 3 000 ha de zone F1 soit quasiment 80 % du territoire. Ici, il s'agit de 0,5 % du territoire ».

Claude ALIM : « Très bien ».

Hervé THEBAULT : « C'est quasiment 80% de la commune qui est classé en zone F1 ».

Claude ALIM : « C'est à la marge. Je prends acte que cela gêne M. le Maire.

Moi aussi, ça me gêne, mais peut-être pas pour les mêmes raisons ».

Monsieur le Maire : « C'est quoi qui me gêne ? Vous pouvez préciser ?

Claude ALIM : « Je ne sais pas, vous venez de dire que cela vous gêne de parler de ça. Non ? »

Monsieur le Maire : « Ça ne me gêne pas de parler de ça. Ce qui me gêne, c'est que vous déclariez que ces zones sont dans le massif forestier, ce qui est rigoureusement faux. C'est ça qui me gêne ».

Claude ALIM : « C'est absolument absurde ce que vous dites. C'est à proximité d'un massif forestier. Vous savez bien que l'aléa est différent ».

Monsieur le Maire : « Je note que vous trouvez mes propos absurdes.

Avez-vous d'autres remarques que nous pourrions noter dans le compte rendu ? »

Y a-t'il d'autres remarques ?

Je vais vous demander l'autorisation d'engager cette révision ».

Votes :

Adopté → 22

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Abstention → 5

Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

10. Marché public d'assurance statutaire – approbation de l'avenant n°1 et autorisation de signature – Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Nous rappelons que l'an dernier, nous avons obtenu des résultats au marché d'assurance statutaire.

L'assurance statutaire, c'est celle qui couvre les maladies, les accidents du travail, et tous les salaires et rémunérations des agents que nous devons verser même en l'absence de travail effectif.

Nous avons une compagnie qui nous avait fait une proposition très avantageuse. Or, en fin d'année, pour 2026, elle a brusquement augmenté ses taux. Nous étions à 9,51 %, et ils ont proposé plus de 13 %, soit près de 50 % d'augmentation.

Nous avons donc proposé 2 mesures :

- Une légère diminution de notre protection pour des risques jugés mineurs,
- La reconduction du contrat actuel pour seulement 6 mois, afin de laisser le temps à notre service marché de relancer un appel d'offres.

Des remarques ? »

Claude ALIMI : « Si tu veux parler en premier, ne t'inquiètes pas. Je te laisse la place ».

Michèle SALLES : « Excusez-nous, on se fait des politesses ! »

Monsieur le Maire : « C'est bien. C'est bientôt Noël, en plus ».

Michèle SALLES : « Oui. Ça change un peu ».

Monsieur le Maire : « Non, ça ne change pas ! »

Michèle SALLES : « Simplement, j'aurais voulu savoir : les nouvelles conditions que l'on va proposer à cet attributaire sont-elles bien en phase avec les propositions faites par les autres répondants à l'appel d'offres et qui n'ont pas été sélectionnés ?

Le souci, c'est que pour remporter un appel d'offres, on fait des propositions avantageuses, ce qui peut écarter les concurrents. Ensuite, ces concurrents se retrouvent largement lésés, puisque la tarification est remontée et les propositions revues à la baisse.

Donc, a-t-on fait attention à cela, pour ne pas se retrouver dans une situation où des concurrents pourraient attaquer éventuellement la commune ? »

Monsieur le Maire : « Alors, 2 choses.

Les concurrents ne peuvent pas attaquer, ça a été choisi. Le service des marchés est suffisamment aguerris pour éliminer les appels trop faibles ou douteux.

Je me suis aussi fait expliquer que, pour les assurances, il y a un code des assurances et un code des marchés qui sont un peu en concurrence. Les assurances, contrairement aux autres prestataires, peuvent un peu faire ce qu'elles veulent.

Nous allons reprendre librement le marché et permettre aux candidats évincés de resoumissionner. Actuellement, avec les simplifications prévues par le gouvernement, si un candidat sélectionné refuse, on ne peut pas passer directement au candidat n°2. C'est ce que le gouvernement proposerait dans le cadre des simplifications ».

Claude ALIMI : « Oui, ce point appelle de ma part plusieurs interrogations. Ça touche à la protection des agents, ça touche à la sécurité financière de la commune.

L'assureur justifie sa demande de résiliation par une sinistralité jugée trop élevée. Déjà, en priorité, je souhaiterais savoir si la commune dispose d'un état détaillé des sinistres sur les 3 dernières années, qui est l'aboutissement de cette décision, et si cela peut être communiqué aux élus.

On le sait tous, une sinistralité élevée peut avoir plusieurs causes : les conditions de travail, l'organisation des services ou le climat social. Il est donc légitime de s'interroger sur la gestion des ressources humaines et sur les mesures correctives engagées.

Concernant maintenant l'avenant n°1, je note 2 évolutions défavorables : une augmentation du taux de cotisation et une baisse du taux de remboursement, dont on parlait à l'instant de 100 % à 80 %. Ma question est de savoir qui prendra en charge les 20 % restants : la commune, le budget général ou les agents directement, enfin vous allez-y répondre.

La solution, d'après ce que j'ai compris, est transitoire puisqu'elle est pour 6 mois. Le nouvel appel d'offres comporte à mon avis des risques réels : soit une hausse des primes, nous en avons parlé, une augmentation des franchises, une baisse de la couverture, voire des difficultés à trouver un assureur.

Vous le savez mieux que moi, il y a plus de 1 500 communes en France aujourd'hui sans assurance ou avec des tarifs devenus impossibles à supporter pour leur budget. Humblement, je pense que nous sommes face à une solution de court terme qui sécurise à peine la situation et ne traite pas le problème de fond.

Je pense qu'il y a un vrai débat à avoir et, là, peut-être, une commission vraiment importante pour les mois à venir, avant les 6 mois, sur l'appel d'offres que vous allez mettre en place ».

Monsieur le Maire : « J'ai le droit de répondre même avant les élections ? »

Claude ALIMI : « Oui, vous pouvez répondre à mes questions, sans les élucider comme à votre habitude ».

Monsieur le Maire : « Je vous prie, avant que je réponde, de ne pas juger de la qualité de mes réponses. Vous avez posé beaucoup de questions. Je vais essayer d'y répondre. Si j'en oublie, n'hésitez pas à reprendre la parole.

D'abord, y a-t-il un risque pour les personnels ? Il y a zéro risque.

Les baisses que nous avons actées concernent effectivement le budget de la commune. Nous avons renoncé notamment au remboursement à 100 % des maladies de courte durée. Pourquoi ? Parce que ce remboursement permet un remplacement. Or, les maladies de courte durée, d'une semaine ou 10 jours, ne sont jamais remplacées, car on ne trouve pas, pour des périodes aussi courtes, des personnes compétentes et disponibles. Cela ne nous semblait pas judicieux de continuer ».

Claude ALIMI : « Je n'ai pas compris. Continuer à assurer les 100 % ? »

Monsieur le Maire : « À assurer les 100 % puisque, de toute façon, pour ces périodes de courte durée, nous n'arrivons pas à remplacer de manière efficace. Sur le marché du travail, quelqu'un de compétent, vous lui demandez un contrat de 10 jours, vous ne trouvez pas.

Ensuite, sur les personnels, on pourra faire un état sur les personnels qui nous ont quittés. Il y a des mouvements naturels, c'est-à-dire des départs à la retraite. Des départs dans d'autres collectivités. Notamment Sud-Sainte-Baume, qui a été en sous-effectif notoire et qui avait des conditions plus attractives que les nôtres.

Il y a un certain nombre d'agents, je ne peux pas leur reprocher, chacun voit midi à sa porte, qui nous ont quittés pour Sud-Sainte-Baume.

Que m'avez posé comme autre question ? »

Claude ALIMI : « Vous avez répondu. Je retiens simplement, sur la première question. Les 20 % restants sont à la charge des agents, d'après ce que j'ai compris ».

Monsieur le Maire : « Non. Je suis désolé. J'ai dû encore mal m'expliquer, parce qu'il y a toujours un problème.

Les agents sont pris en charge. Il y a des règles. Nous les appliquons.

Cela n'a rien à voir avec l'assurance. C'est le statut de la fonction publique : un agent en maladie est indemnisé par la commune.

Ensuite, la commune a un peu moins de retours dans certains cas. Pour l'agent, c'est totalement transparent ».

Claude ALIMI : « Très bien ».

Monsieur le Maire : « Il y a d'autres interrogations ? »

Je vous demande l'autorisation de prolonger, pour 6 mois, aux conditions précisées, le contrat actuel, de manière à nous permettre le temps de refaire un appel d'offres. Je vous signale que nous avons été bien accompagnés par un assistant à maîtrise d'ouvrage. On verra ce que l'on peut faire ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

11. Attribution des 2 marchés de denrées alimentaires, résiliés par la société GFD LERDA aux fournisseurs BIOFINESSE (LOT 1 – DB03) et MIDI VIANDES (LOT 2 – DC04) – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Vous vous rappelez que, par délibération du 25 septembre 2025, le Conseil Municipal avait approuvé la décision de résiliation de 2 marchés attribués à la société GFD LERDA dans le cadre du SIVAAD.

Cette société éprouvait de grandes difficultés à nous livrer, avec de nombreuses ruptures de stocks. Elle avait demandé la résiliation de 2 marchés :

- le lot DB03, viandes fraîches de porc bio
- le lot DC04, viandes fraîches de veau

La commission d'appel d'offres du SIVAAD a relancé une procédure de mise en concurrence. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre 2025. Elle a décidé d'attribuer les marchés listés ci-dessus aux titulaires suivants :

- Concernant le lot DB03, viandes fraîches et surgelées de porc bio, le marché est attribué à la société BIOFINESSE.
- Concernant le lot DC04, viandes fraîches de veau, le marché est attribué à la société MIDI VIANDES.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement des lots susvisés, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres relancée par le SIVAAD, pour une durée d'exécution comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 inclus ».

Monsieur le Maire : « Des questions, des remarques ? »

Philippe MARCO : « C'est juste une remarque technique.

J'aurai voulu savoir si, en valeur d'achat, nous étions bien à 20 % de bio en valeur d'achat à la cantine ? »

Ludivine CORTY : « Nous sommes actuellement à 50 % »

Philippe MARCO : « Très bien. Merci ».

Monsieur le Maire : « Je dois ajouter que je rends hommage au personnel de la cantine, qui a mis en place une gestion des déchets.

Au début de cette mandature, on était à peu près à 100 g de déchets par repas servi. On est tombé à un peu plus de 30 g.

Cela a permis de réduire les quantités, de pouvoir introduire davantage de bio.

On arrive aujourd'hui à un point où les déchets diminuent tellement qu'ils n'arrivent plus à faire du compost, qui était donné gracieusement aux habitants précédemment. Je suis donc assez heureux de leur rendre hommage ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

12. Constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Beausset pour la passation d'un marché public d'assurance statutaire – Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Il s'agit à nouveau de l'assurance statutaire, cette fois-ci pour les personnels du CCAS.

Évidemment, nous souhaitons mettre en place un groupement de commandes entre la commune et le CCAS.

Il s'agit d'une prolongation de 6 mois du contrat actuel.

Ensuite, la mise en place d'un groupement de commandes afin d'essayer de trouver un prestataire plus favorable ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

13. Constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Beausset et la Caisse des Écoles du Beausset pour la passation de 2 marchés distincts : Location et maintenance du parc de photocopieurs et achat de matériel informatique – approbation de la convention constitutive et autorisation de signature – Annexes – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « La commune du Beausset, le CCAS et la Caisse des écoles du Beausset doivent procéder prochainement au renouvellement de leur marché portant sur

la location et la maintenance de leurs photocopieurs ainsi que sur l'acquisition du matériel informatique.

Afin d'assurer une gestion coordonnée de ces besoins et d'optimiser les conditions contractuelles et financières, il est proposé de créer un groupement de commandes réunissant les 3 entités.

Ce groupement permettra d'engager 2 consultations distinctes :

- 1 marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs,
- 1 marché portant sur l'achat de matériel informatique.

La convention constitutive jointe définit le cadre juridique, les modalités de fonctionnement du groupement et les engagements des membres. La Commune du Beausset sera désignée coordonnateur du groupement et assurera, pour le compte des membres, la préparation, la passation et la notification des marchés. Chaque membre demeurera responsable de l'exécution des marchés pour les prestations réalisées pour son compte ainsi que du paiement des factures correspondantes à ses propres services faits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune du Beausset, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles du Beausset en vue de la passation conjointe des marchés publics suivants :

- Location et maintenance du parc de photocopieurs,
- Achat de matériel informatique.

Il est demandé également d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la délibération et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tous les avenants ou actes complémentaires ».

Monsieur le Maire : « Vous avez compris que la principale raison, c'est de se mettre en accord avec le code des marchés et d'éviter ce que l'on appelle un peu trivialement « le saucissonnage ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU - Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL - Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY - Richard CAMUS

14. Constitution d'un groupement entre la commune du Beausset et la Caisse des Écoles du Beausset pour la passation d'un marché relatif aux vérifications périodiques des aires de jeux collectives, parcours sportifs et installations assimilées – Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature – Annexes – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la Caisse des écoles du Beausset pour la passation d'un marché relatif aux vérifications périodiques des aires de jeu collectives, parcours sportifs et installations assimilées.

C'est la même délibération, la mutualisation permettra notamment de simplifier la gestion administrative de la procédure, de renforcer la sécurité juridique de la mise en concurrence, d'obtenir des conditions contractuelles plus avantageuses grâce à un volume consolidé et d'unifier les méthodes de contrôle ainsi que la qualité des prestations attendues ».

Votes :**Adopté → 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Bruno VADON représenté par Hervé THEBAULT – Julia NEGRONI représentée par Marie VIDAL-MICHEL – Alexandra LOTHMANN représentée par Ludivine CORTY – Raphaël FIORUCCI représenté par Alain LEMOINE – Michel BAYARD représenté par Danielle SERRES – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Laurence BOUSAHLA représentée par Philippe MARCO

Absent(e)s non représenté(e)s → 2

Clivy RIDE-VALADY – Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions sur les décisions de gestion courantes ?

Questions diverses : Il y a 2 questions du groupe municipal pour les Beaussetans.

Monsieur le maire nous avait annoncé en Conseil Municipal un débat d'orientation budgétaire avant la fin de l'année 2025 et un vote sur le Budget Primitif 2026 en fin d'année 2025 ou tout début 2026.

Qu'en est-il du calendrier budgétaire 2026 ?

Y aura-t-il un budget voté au cours du premier trimestre 2026, ou le vote sera-t-il renvoyé après l'échéance électorale de mars 2026 ?

Nous avons pris effectivement du retard. Le Débat d'Orientation Budgétaire est prévu première quinzaine de février. Le Budget Primitif est prévu deuxième quinzaine de février. Le Compte Administratif est prévu première semaine de mars. Nous souhaitons que tout soit réglé avant les élections. Dès qu'une date sera définitivement arrêtée, vous en serez individuellement informés par mail.

La question suivante. Dans un article récent paru dans Var Matin, toujours à propos du groupe Pour les Beaussetans, vous mentionnez, je cite : *le Beausset réaffirme son soutien à un scénario varois pour l'amélioration de l'accès au plateau de Signes.*

Pouvez-vous nous préciser à quoi correspond le scénario varois ?

Je reviens un peu en arrière. Dès notre élection, nous avons participé à l'atelier des territoires organisé par l'État, réunissant les collectivités locales et les acteurs économiques. Son objet était de choisir entre 3 scénarii de développement de la zone d'entreprise de Signes : agro-pastoral, l'hydrogène et le tourisme. Soutenu par l'agglo et le département, nous sommes intervenus sans relâche pour mettre la question de l'accès de la zone au centre des préoccupations. Nous avons eu gain de cause.

À l'automne 2021, le préfet de région réunit toutes les collectivités concernées, qui acceptent de financer une étude confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var qui est chargée de commercialiser la zone. Le cabinet CITADIA est choisi le 18 décembre 2023. La CCI nous annonce que des mesures d'extrême urgence, termes employés dans la lettre, nous seront annoncées sous 30 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis le vœu que ce délai soit réduit à 6 mois. La réponse donnée sera 12 mois. Le rendez-vous est pris pour 2025. Il s'en suit une série de comités de pilotage et techniques avec 2 préfets : un en partance et un qui arrive.

Plusieurs scénarii sont proposés. Deux sont rejetés d'entrée : un simple aménagement de l'existant et le fameux barreau depuis l'autoroute. Il restait un scénario partageant les nuisances entre Cuges-les-Pins, le Castellet et le Beausset.

L'Assemblée varoise, à laquelle nous participions, n'ayant pas la légitimité pour travailler sur les Bouches-du-Rhône, décide que le Var devra d'abord se mettre d'accord sur un scénario unique varois pour discuter d'une seule voie avec les Bouches-du-Rhône.

À l'heure actuelle, aucun scénario n'a fait l'unanimité. Le préfet souhaite discuter avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la Chambre d'agriculture et les viticulteurs, absents lors des derniers comités. Le département du Var s'interroge également sur la question du financement de l'opération. Le président a adressé une lettre en ce sens.

J'ai demandé une publication dans Var Matin pour rappeler que contrairement à certaines déclarations, la déviation prévue en 2007, avec une traversée du Beausset, n'était plus d'actualité, notamment à cause de l'urbanisation depuis 2007. Cette solution devenue obsolète n'a jamais été évoquée dans l'étude actuelle.
Voilà ce que je peux vous dire actuellement ».

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite au verre de l'amitié. Je vous remercie.

La séance est levée à 19h38.

Le Maire
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance
Claude BLOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a horizontal line.